



Rapport d'activité 2023

Service Social Maritime

L'expertise du Service Social Maritime et des ses partenaires au service des marins !



Sommaire

| | |
|--|------|
| Introduction du président | p.04 |
| Les 4 façades du SSM | p.05 |
| Les missions de l'association | p.06 |
| Les temps forts de l'année 2023 | p.08 |
| Un mot des représentants de l'État | p.10 |
| Le bilan de l'activité | p.12 |
| Accueillir le marin dans la profession | p.12 |
| Faciliter la vie professionnelle et personnelle | p.22 |
| Préparer la fin d'activité et accompagner les pensionnés | p.34 |
| Les relations partenariales | p.42 |
| Les perspectives du directeur | p.48 |

Introduction du Président



L'année dernière je conclus mon édito sur l'importance des partenariats qu'entretient le SSM afin de répondre aux défis qui sont les siens.

Je commencerai pour ce nouveau rapport par ce thème qui m'est cher : Les actions du SSM et le « savoir-répondre » aux attentes, qui passent nécessairement par un partenariat étroit, fort et loyal avec les instances maritimes pour plusieurs raisons.

D'abord, pour une question de reconnaissance du travail que toutes les équipes du SSM développent, mais aussi, et surtout pour bénéficier d'un effet levier qui permet, ensemble, intelligemment et opportunément, de répondre aux différents défis auxquels nous avons à faire face. L'accroissement du trafic marchandises, les tensions internationales, les répercussions sur les équipages, le problème de recrutement, les conséquences du Brexit, les contraintes sanitaires pour la conchyliculture, sont autant de sujets qui impactent la vie de centaines de marins et d'entreprises au quotidien.

Des défis à la fois liés à l'évolution du monde maritime, dont certains secteurs sont plus en tension et/ou manœuvrent sous diverses contraintes (je pense à la pêche notamment).

Des défis aussi liés à la nécessité d'être pour le SSM, en capacité de réponse aux politiques publiques : protection des élèves, prévention de la désinsertion scolaire ou professionnelle, lutte contre les addictions, la discrimination, les violences sexistes et sexuelles... Les réponses à ses défis impliquent donc des partenariats forts et durables qui passent par des conventions et aussi des programmes.

En anticipant sur 2024, le SSM en interne se renforce avec le recrutement d'une quatrième référente régionale et a engagé au siège une réflexion de performance pour être davantage en appui aux équipes le long des littoraux et également des Outre-mer qui connaissent des difficultés croissantes.

Hubert Carré

Président du Service Social Maritime

Les 4 façades du SSM

82 salariés

47 Travailleurs sociaux

22 Secrétaires Sociales

10 Fonctions supports

03 CIP (Conseillers en insertion professionnelle)



90 %
de femmes



10 %
d'hommes



VOUS ÊTES MARINS ET VOUS
VOUS POSEZ DES QUESTIONS ?



VEZ-
NOUS ALLONS
DISCUTER

SERVICE
SOCIAL
MARITIME

QU'EST-CE QUE LE
SERVICE SOCIAL
MARITIME ?



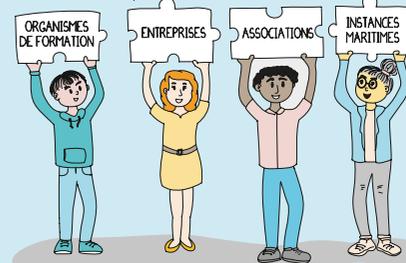
LES ÉQUIPES DU SSM SONT VOS
INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ À
L'ÉCOUTE DES MARINS



AVEC QUI
TRAVAILLEZ VOUS ?



POUR VOUS AIDER, NOUS TRAVAILLONS
AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS



ET CONCRÈTEMENT,
QU'EST-CE QUE VOUS
FAITES ?



NOUS VOUS
- INFORMONS,
- CONSEILLONS,
- ACCOMPAGNONS,
- ET ORIENTONS.

NOUS SOMMES À
VOTRE DISPOSITION
ET GARANTISSONS LA
CONFIDENTIALITÉ
DES ÉCHANGES

NOUS NE SOMMES PAS
SEULS, NOUS PRENONS
APPUI SUR NOTRE
RESEAU DE PARTENAIRES



NOUS INTERVENONS
À TITRE INDIVIDUEL



- FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DE VOTRE SITUATION
- RECHERCHER ET CIBLER LES AIDES POSSIBLES
- VEILLER AVEC VOUS À LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER
- ASSURER LE SUIVI

ET NOUS INTERVENONS
AUPRÈS D'UN COLLECTIF



- ANIMER OU CO-ANIMER DES RÉUNIONS
- SENSIBILISER, INFORMER ET COMMUNIQUER DES MESURES DE PRÉVENTION
- S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ENTREPRISE ET PARTICIPER À LEURS INSTANCES
- FAIRE CONNAÎTRE NOS PRATIQUES

AH BON...
LE SERVICE SOCIAL
MARITIME FAIT
TOUT ÇA ?!?



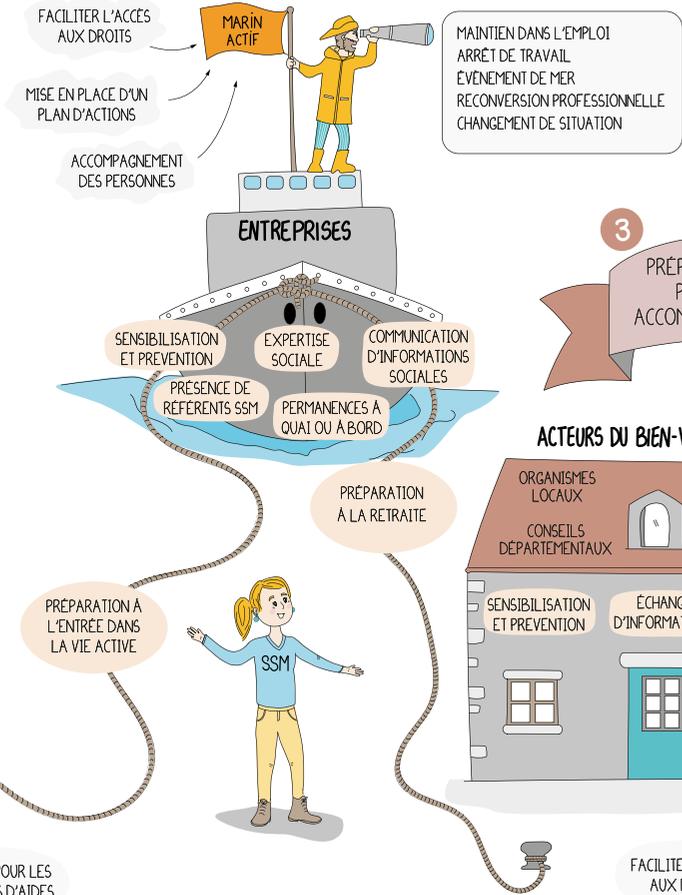
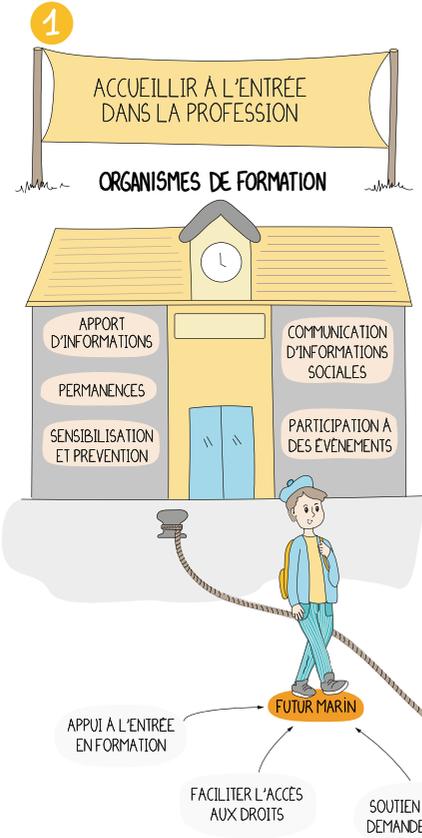
NAB+

LE SERVICE SOCIAL MARITIME

Tout au long de la vie

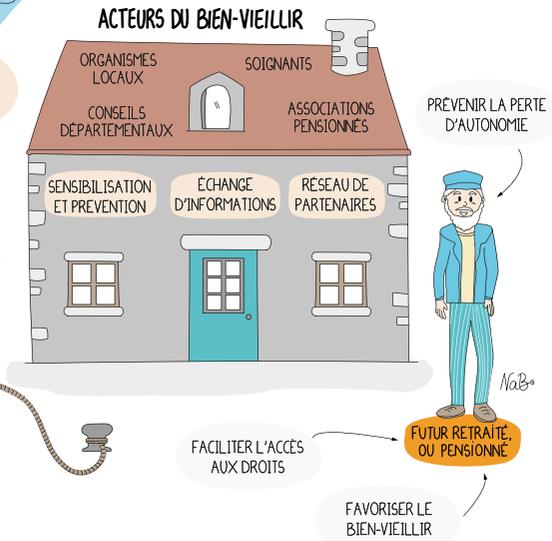
2

FACILITER L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE

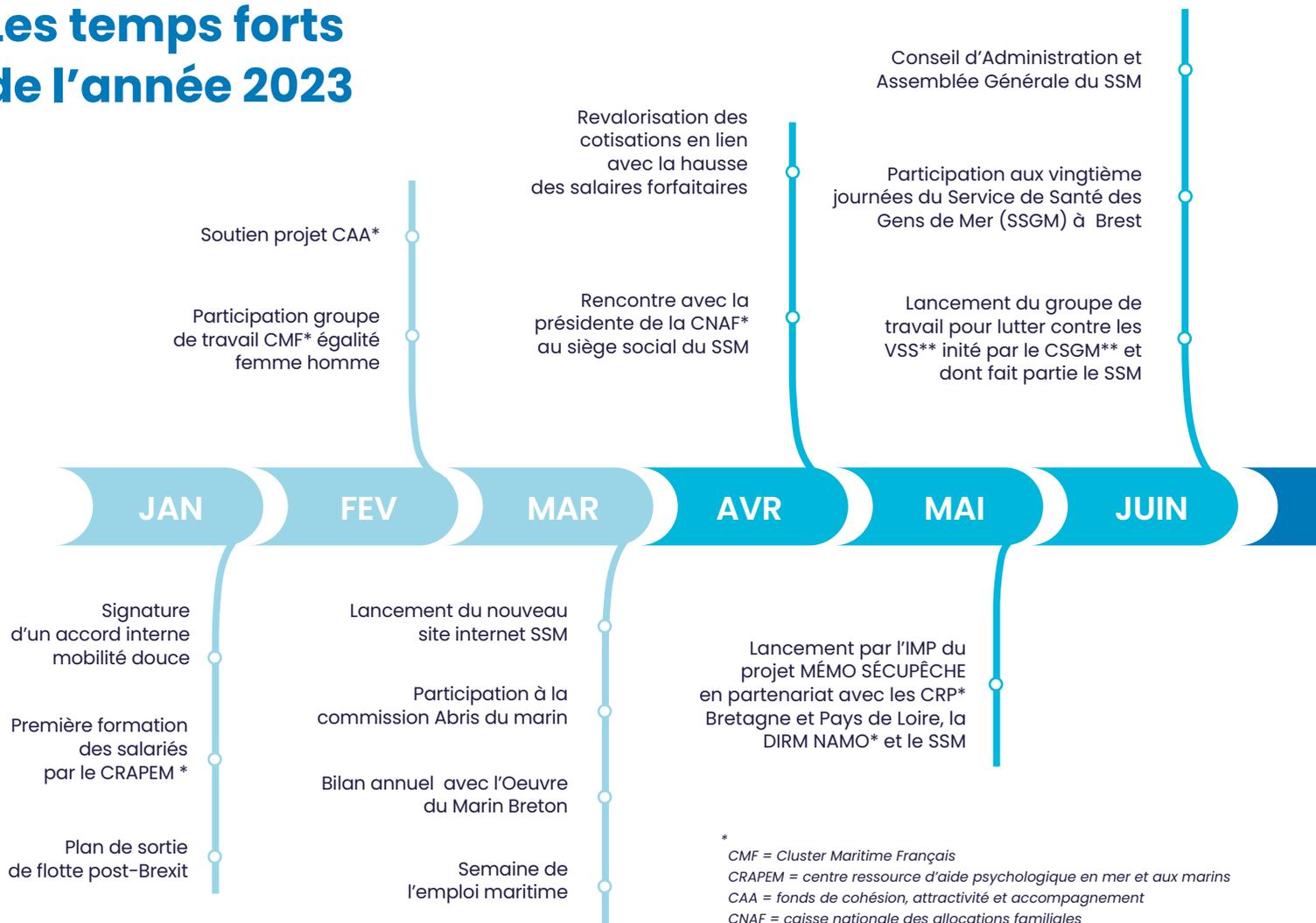


3

PRÉPARER LA FIN D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNER LES PENSIONNÉS



Les temps forts de l'année 2023



*

CMF = Cluster Maritime Français

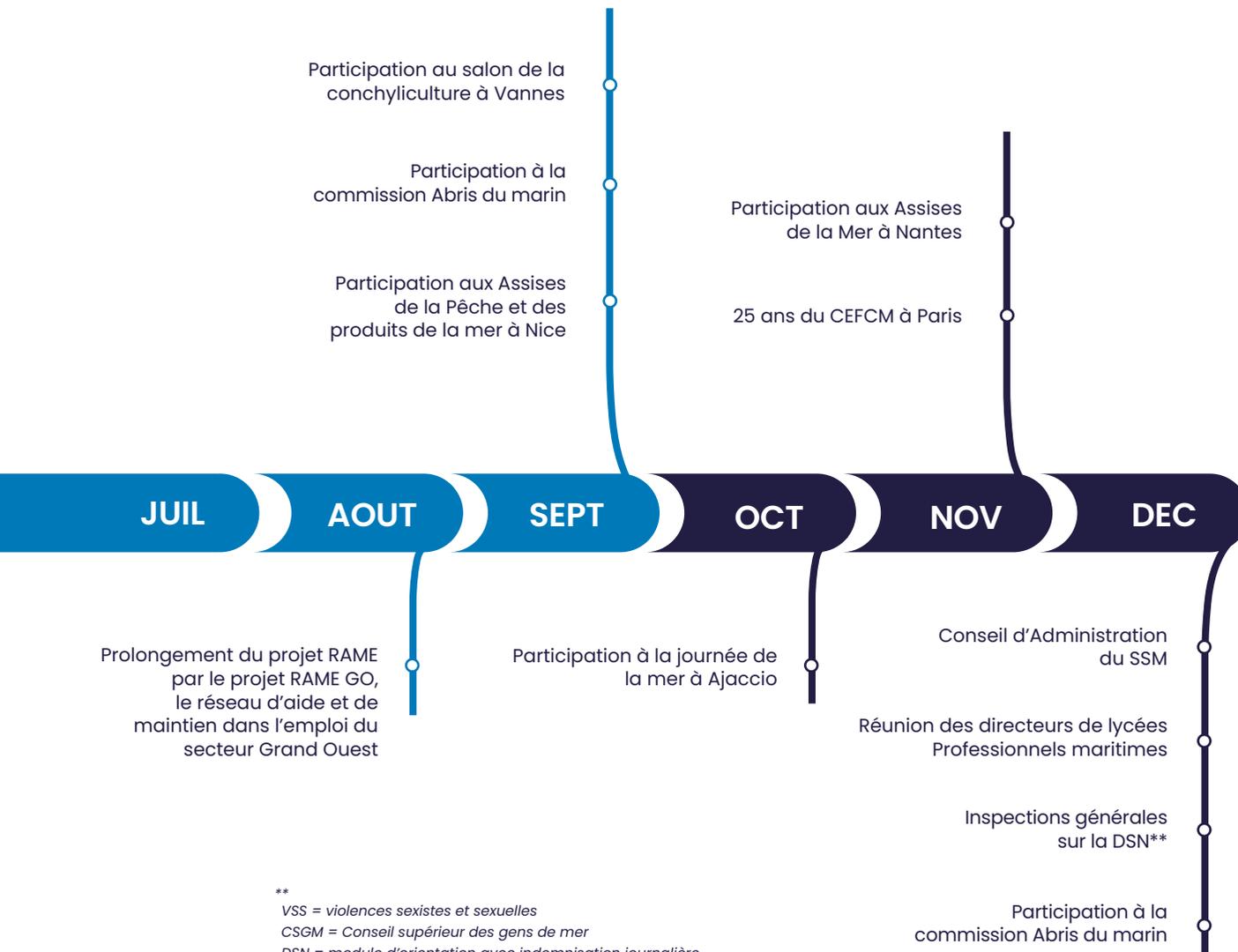
CRAPEM = centre ressource d'aide psychologique en mer et aux marins

CAA = fonds de cohésion, attractivité et accompagnement

CNAF = caisse nationale des allocations familiales

CRP = comité régional des pêches

DIRM NAMO = Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest





Témoignage de David Harel

**Directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'État chargé
de la Mer et de la Biodiversité**

Informier, écouter, accompagner, orienter, soutenir, conseiller, assister... Les verbes auxquels renvoie l'action du service social maritime disent beaucoup de l'importance de ses missions, et de l'exigence des métiers qu'exercent ses 80 agents, sur une trentaine de sites.

Participer à une commission d'aides sociales en faveur des élèves d'un lycée professionnel maritime. Accompagner la reconversion professionnelle d'un marin suite à une inaptitude. Contribuer à la prévention des pratiques à risque et des violences sexistes et sexuelles auprès des publics maritimes.

Soutenir une famille confrontée à un évènement de mer, un accident du travail ou une maladie. Assister un marin et ses proches face à une épreuve de la vie ou, tout simplement, dans l'accès aux droits, en proposant de l'écoute et des conseils. Autant d'actions dont l'administration des affaires maritimes mesure très concrètement la portée quotidienne au service des administrés.

Conciliant des racines profondes et un visage résolument modernisé ces dernières années, le service social maritime continue de répondre à sa vocation fondamentale, par-delà les mutations du monde maritime : être un trait-d'union entre les gens de mer, leurs familles, les employeurs, et les administrations.

Chaque jour, par leur action, ses membres contribuent à faire vivre l'une des valeurs les plus emblématiques de notre secteur : la solidarité des gens de mer.



Témoignage d'Eric Banel

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

En tant que Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, je tiens à souligner le rôle fondamental du Service Social Maritime (SSM) dans le soutien aux professionnels de la mer.

Le SSM est une structure essentielle pour tous les marins de la pêche, du commerce, de la conchyliculture et de la plaisance professionnelle en ce qu'elle leur propose un indispensable soutien social, adapté à leurs besoins.

Il est également un partenaire clé pour la DGAMPA et ses opérateurs (École nationale supérieure maritime, Établissement national des invalides de la marine, lycées professionnels maritimes, etc.) car il apporte son appui décisif dans des dossiers cruciaux, tels que la désinsertion professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou encore la lutte contre le harcèlement.

Tout au long de la crise COVID, l'action du SSM a d'ailleurs été déterminante afin d'accompagner, aux côtés de notre administration, les marins et de leurs familles.

Bravo au service social maritime qui a déjà beaucoup accompli en 17 ans d'existence et demeurera un acteur central de notre bel et riche écosystème maritime pour de nombreuses années encore !

Le bilan de l'activité

Accueillir le marin dans la profession

1 140 futurs marins
accompagnés durant l'année



13 % de notre activité



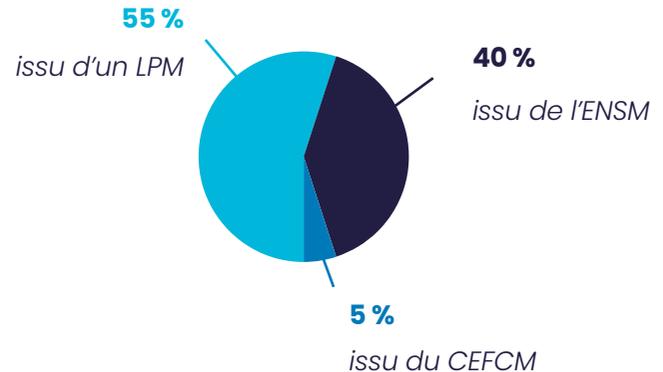
15 %

de femmes



85 %

d'hommes



Le Service Social Maritime a poursuivi l'ensemble de ses accompagnements individuels et collectifs auprès des futurs marins afin :

- D'accompagner le jeune qui rencontre des difficultés
- De prévenir les risques sociaux liés à la scolarité et à l'activité professionnelle maritime
- De sensibiliser sur les conduites à risques, le harcèlement et les stéréotypes

“



Témoignage de François Lambert

Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM)

Définies par le code de l'action sociale, les missions du Service Social maritime sont encadrées et permettent à l'Ecole nationale supérieure maritime de trouver un relais utile à des actions nombreuses que l'Ecole ne pourrait mettre en place seule.

Ainsi, de l'accompagnement individuel aux actions de prévention, du soutien en matière de bourses à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'ENSM sait compter sur l'expérience du SSM pour avancer dans un monde maritime qui change et qui doit s'adapter aux nouveaux risques qu'il affronte.

Devenir marin

Le maritime est un secteur qui recrute. Bon nombre d'établissements pour **se former au métier de marin** existent et des moyens importants sont mis en place pour **rendre plus attractif les métiers de la mer**. Cette dynamique de promotion et d'encouragement à rejoindre le secteur maritime est assurée par l'ensemble de la filière.



Le secteur maritime possède **son propre service social** accessible dès l'entrée en formation, un réel atout.

A travers nos interventions au sein des lycées professionnels maritimes, de l'ENSM et des centres de formations continues ou encore des entreprises, nous avons pris la mesure des changements qui s'opèrent dans la détermination du choix professionnel de « devenir marins ».

Nous avons par exemple accompagné plusieurs jeunes qui souhaitent **reprendre l'activité de leurs parents**. Ils s'adressent à nous pour obtenir des informations sur le parcours de formation ou sur les démarches à mettre en place pour reprendre l'entreprise familiale.

Nous avons également, poursuivi et **mis en place des actions avec nos partenaires** afin de permettre l'attractivité des métiers maritime. Nous pouvons donner comme exemples : notre participation aux villages des métiers de la mer en Guadeloupe, notre présence à plusieurs manifestations dans le cadre de la semaine de l'emploi maritime ou encore nos interventions au sein de la formation découverte métier organisée par la Touline.

Exemple d'intervention

Au cours de l'année nous avons été interpellés par un comité régional des pêches et un lycée professionnel maritime souhaitant ouvrir une session de formation pour des personnes en contrat d'apprentissage.

Nous avons participé à 3 réunions d'informations collectives avec la mission locale et France travail dans ce cadre. Malgré la mobilisation de chacun et la présence au total de 45 personnes sur l'ensemble de ces réunions, l'objectif d'avoir 8 personnes s'engageant dans un contrat de professionnalisation n'a malheureusement pas été atteint.

Malgré des résultats parfois mitigés, il est important de **persévérer et de continuer d'œuvrer auprès des élèves**, des étudiants ou des stagiaires en formation continue pour leur communiquer des informations et du soutien au développement de leur projet professionnel.

Accompagnement des personnes hors cursus formation

Notre implantation sur le territoire et nos connaissances du milieu maritime nous permettent également d'accompagner les jeunes et moins jeunes qui ont un projet professionnel maritime n'ayant **pas de centre de formation** sur le territoire.

Ainsi, en 2023, deux travailleurs sociaux de secteurs différents ont collaboré afin de permettre la mise en place d'un **parcours de formation** au sein d'un lycée professionnel maritime, en lien avec les différents partenaires locaux pour permettre la réussite du projet professionnel de la personne.

Des aides ont été mobilisées dans le département d'origine puis des concertations avec les parents ont été réalisées afin de **mobiliser leur réseau et trouver des appuis** dans la zone géographique du lycée.



Préparation à la vie active

L'intégration dans le milieu professionnel ne s'arrête pas à la fin du cursus de formation. L'**entrée dans une entreprise maritime** représente également une étape importante dans la réussite du projet professionnel. Les équipes du SSM apportent leur expertise aux marins à cette étape importante. En lien avec plusieurs entreprises maritimes, nous avons développé des **actions de sensibilisation et de prévention**: affichage dans les livrets d'accueil remis aux nouveaux salariés ou encore intervention dans le cadre des formations primo arrivants mises en place dans certaines entreprises ou certains regroupements professionnels.



Exemple d'action

En partenariat avec la Brittany Ferries et le Centre de formation Atalante, les équipes SSM référentes au sein de l'armement ont réalisé un dépliant à destination des futurs navigants.

Ce document les informe de leurs droits et devoirs en matière de protection sociale comme l'affiliation Enim, les arrêts maladies, les permanences de l'assistante sociale ou encore les interlocteurs à leur disposition. Il est fourni par le SSM et remis aux nouveaux salariés par le Centre de formation de la Brittany Ferries.

Le but de ces informations est de **faire connaître le SSM** et ses missions mais également d'effectuer de la prévention de certains risques sociaux en lien avec la santé, l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle, l'addiction ou encore le harcèlement.

Actions de prévention auprès des jeunes

Prévention des risques

Les accompagnements individuels que nous mettons en place nous permettent de recenser les difficultés des personnes et les évolutions des demandes pour **poser un diagnostic**. Il est ensuite complété par nos échanges avec nos différents partenaires ou avec les futurs marins.

L'analyse de ce diagnostic nous permet de mettre à disposition des futurs marins des éléments d'information et de travailler des actions de prévention pour les **sensibiliser sur certaines thématiques** le plus tôt possible dans leur carrière maritime.



Depuis plusieurs années, nous menons des actions dans les lycées maritimes, au sein de l'ENSM, de centre de formation continue ou auprès des nouveaux embauchés dans les entreprises maritimes autour de la prévention des risques sociaux ou des comportements à risques etc. Ces actions sont souvent portées par le SSM en collaboration avec d'autres partenaires.



Intervention collective au CEFCM* du Guilvinec

Cette rencontre a été pour les 14 stagiaires, une très bonne source d'informations car un seul participant présent connaissait le SSM.

Lors des échanges, les intervenantes ont mis en place une action participative. Elles ont schématisé en direct l'écosystème du SSM, permettant en fin de séance aux stagiaires de visualiser une grande partie des acteurs du secteur maritime.

Sans surprise, un axe a été la présentation d'exemples concrets de situations où les marins se retrouvaient en difficultés. Nous espérons qu'avec tous ces renseignements les futurs marins anticiperont le plus possible afin d'éviter toutes situations complexes.

>> Photo prise lors de l'intervention d'Isabelle et Fabienne, travailleurs sociaux au SSM, au *Centre Européen de Formation Continue Maritime du Guilvinec

Ce type d'intervention permet aux participants de **questionner leurs connaissances**, de **réfléchir collectivement** à des réponses et de **connaître les ressources** vers lesquelles se tourner et ainsi bénéficier d'un appui en cas de difficultés.

Prévention du harcèlement et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Nous constatons depuis plusieurs années qu'un grand nombre d'acteurs du maritime souhaitent renforcer leurs actions sur la prévention des violences, des stéréotypes, du consentement ou encore de la discrimination.

Pour répondre à cette attente nous avons analysé la problématique des partenaires afin de proposer des **interventions de sensibilisation**: affiche, atelier d'échange autour de l'écoute pour des membres d'une cellule, participation à la rédaction d'un protocole d'alerte, travail d'appropriation du violentomètre, sensibilisation du personnel des lycées, etc.

Exemple d'intervention

A la demande de la DGAMPA, plusieurs modules concernant la prévention du harcèlement ont été réalisés au sein de certains Lycées Professionnels Maritimes (LPM). L'objectif est de sensibiliser les élèves mais également le personnel du lycée. Un des modules proposés par le SSM leur est d'ailleurs dédié dans le but de favoriser la prise en compte du harcèlement et des stéréotypes dans les échanges avec les élèves.

Le travailleur social référent au LPM de Nantes témoigne : "L'intervention d'une demi-journée auprès des équipes du lycée s'est déroulée en 4 temps : présentation, réponses aux questions, quiz et mis en situation. Les échanges ont été très instructifs, si bien que la CPE souhaite proposer au CODIR que l'ensemble des équipes participe à cette action."

Le SSM a logiquement intégré le groupe de travail lancé par le Conseil Supérieur des Gens de Mer dédié à **lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)** dans le milieu maritime. Dans ce cadre, nous avons apporté nos constats et collaboré à la réflexion de **campagnes de prévention** et nous avons participé activement à la rédaction de plusieurs outils maritimes de prévention (guide, affiches, etc.). Ces travaux vont faire l'objet d'une campagne de diffusion nationale relayée par l'ensemble des partenaires maritimes en vue de **sensibiliser la profession**.

Nous collaborons avec le CRAPEM à la **mise en place d'une formation** autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le monde maritime à destination des travailleurs sociaux du SSM. Elle sera dispensée pour la première fois au second semestre 2024.

De par son expertise sociale le SSM suit l'évolution des besoins du secteur et de ce fait adapte les messages et les actions de prévention dont il peut se faire porteur auprès de la population maritime.



>> Réunion avec le groupe de travail VSS au ministère d'Hervé Berville, Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité

Accompagnement dans le cadre du non-recours aux droits des futurs marins

Sensibilisation

Dans la population française le **non-recours*** aux droits peut atteindre 30%. La raison principale d'après les Français est le manque d'information.

Un groupe de travail interne travaille chaque mois à la diffusion d'informations sociales : appelées les «**brèves du social**».

Cette année nous avons diffusé plusieurs brèves du social à destination des élèves. Ces brèves sont des supports d'information envoyés numériquement à notre réseau et affichés dans les établissements concernés.

De nombreuses thématiques et problématiques jeunes ont été ciblées comme le logement et l'aide mobili-jeunes.

SSM VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME **BREVE DU SOCIAL**

Vous êtes apprenant, connaissez-vous l'aide MOBILI-JEUNES ?

Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer

QUI ?

- Jeune de moins de 30 ans en alternance
- Locataire de votre résidence principale
- Votre revenu ne dépasse pas 100 % du SMIC

COMMENT ?

En ligne sur mobilijeunes.actionlogement.fr

- Rendez-vous sur le site ci-dessus pour vérifier votre éligibilité.
- Vous pouvez effectuer votre demande dans les 3 mois qui précèdent la date de démarrage de votre cycle de formation ou dans les 6 mois qui suivent.
- Sollicitez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs.
- Recevez jusqu'à 100 € par mois après l'acceptation de votre dossier.

Adaptation possible de ce mode de financement de l'apprentissage en fonction du statut de formation. Aide soumise à conditions (taux de ressources). Répartie dans le cadre de l'aide à l'habitat pour les apprentis. Les aides sont cumulables avec d'autres aides sociales (AEL, ALI, Garantie Jeunes, etc.). Le présent support est un simple support d'information. Il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité de SSM.

SSM - Réseau de plus d'11700 Contacteur le Service Social Maritime. info@ssm.fr / 02 40 71 01 50

SSM VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME **BREVE DU SOCIAL**

Trouver un logement étudiant

Pas facile de se loger lorsqu'on est étudiant, alors voici quelques pistes pour vous aider.

| | | |
|---|---|---|
| <p>Les résidences Médiantes</p> <p>Tout étudiant, boursier ou non, peut louer dans une résidence étudiante privée. Elles-ci peuvent parfois des aides, proposent des appartements généralement entièrement financés et offrent différents services : internet, coffers, salle de gym, tennis, etc.</p> | <p>Les résidences CROUS</p> <p>L'accès aux résidences CROUS est réservé prioritairement aux jeunes de la famille disposant de faibles ressources par (méritocratique) : comment faire passer votre dossier en tant qu'étudiant (DE) sur ressources.crous.fr</p> | <p>Les loges étudiants - jeunes travailleurs (- 30 ans)</p> <p>Accessibles sous conditions (âge et de ressources), ces loges proposent une chambre et des espaces communs (salle d'étude, réfectoire, etc.).</p> |
|---|---|---|

Et pourquoi pas

Envoyer la colocation, le **colibourgeois**, l'habitat intergénérationnel.

Liens utiles

etudiant.gouv.fr - dossierfacile.fr - actionlogement.fr - onil.org
trouverunlogementlescrous.fr - residence-estudiant-maritime.fr
appartageur.com - locataireslocos.com

À quelles aides au logement pouvez-vous prétendre ?

Pour un logement étudiant, le CAF peut verser l'APL ou l'ALS. L'action logement propose des aides comme le Mobil-Jeunes, la Garantie Jeunes, l'avance locative. Le FSL (mois) aussi certaines régions et ou municipalités peuvent intervenir.

Le présent support est un simple support d'information. Il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité de SSM.

SSM - Réseau de plus d'11700 Contacteur le Service Social Maritime. info@ssm.fr / 02 40 71 01 50

En 2023, nous avons également mis en place des **permanences dédiées aux bourses** sur un des sites de l'ENSM et nous avons transmis par mail des informations sur d'autres dispositifs comme la procédure de remboursement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) ou la possibilité d'obtenir une aide à la scolarité pour les étudiants boursiers. De plus, notre veille sociale nous permet aussi de relayer des conditions d'accès à des aides plus locales et ponctuelles.

Notre expertise nous permet d'évoquer la cause de l'**isolement social**. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle depuis plusieurs années, nous avons mis en place des réunions d'information auprès des entrants dans la profession.

Nous poursuivons, cette volonté d'apporter des informations le plus en amont possible afin de **limiter l'enlèvement des personnes dans leurs difficultés** et ainsi de **limiter l'impact sur le parcours de formation**.

*Le non-recours renvoie « à toute personne qui ne reçoit pas une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre ».

Actions individuelles

Il nous arrive régulièrement d'accompagner des **personnes entrantes dans un parcours de formation maritime** où un certain nombre de droits possibles n'ont pas été ouverts.

Exemple d'accompagnement

Lors d'une évaluation, nous avons pu constater qu'un jeune n'avait pas de suivi médical, pas de mutuelle et qu'il était en difficulté pour accomplir les tâches administratives. Nous nous sommes rapprochés du point de Santé le plus proche pour la prise en charge des aspects médicaux.

Nous avons ensuite soutenu le jeune pour accomplir les démarches nécessaires. Ainsi, il a pu intégrer un logement stable, obtenir une mutuelle dans le cadre de la complémentaire santé solidaire, participer à la journée d'appel citoyen et connaître les conditions administratives pour passer son diplôme et son permis de conduire.



Les démarches longues et complexes peuvent être un motif de rupture du parcours de formation.

Les équipes du SSM sont disponibles pour accompagner les personnes et les remobiliser.

Chaque organisme de formation initiale maritime dispose d'un **travailleur social référent**. Cette proximité avec les entrants dans un parcours de formations maritimes mais aussi avec les différents interlocuteurs des structures de formation, nous permet d'avoir connaissance des **nouvelles problématiques sociales** rencontrées par cette population et de construire des actions afin d'y répondre.

Cela nous permet également de **solliciter nos différents partenaires** sur ces éléments afin d'obtenir éventuellement une prise en charge de ces demandes.



Difficultés liées au logement

L'entrée en formation initiale ou continue implique souvent une réflexion concernant le lieu de vie. En 2023, nous avons identifié 3 grands types de difficultés :



L'absence de place dans les internats

A cette première difficulté vient parfois s'ajouter la fermeture de l'internat durant le week-end, ce qui a un impact notamment pour les élèves dont les proches vivent hors du département voire de la France métropolitaine.



Réalisation des stages

Lors de cette période plusieurs difficultés en lien avec le logement peuvent mettre en péril la réalisation du stage. L'éloignement du lieu d'embarquement par rapport au lieu de vie, les horaires décalés, l'absence de transports, peuvent freiner les stages indispensables à l'obtention du diplôme.



Déménagement durant la formation

Cette situation est notamment vécue par les étudiants de l'ENSM après les trois premières années de formation puisque la suite du cursus doit obligatoirement s'effectuer sur un site ENSM différent.

L'ensemble de ces contraintes a un **impact financier** important qui n'a pas toujours été évalué et anticipé en amont par le futur marin. Les équipes du SSM peuvent donc être interpellées par les personnes elles-mêmes, les proches ou le personnel de l'établissement de formation.

Au-delà de l'aspect financier, d'autres problématiques peuvent survenir comme des difficultés : de logement, relationnelles, dans la gestion des demandes administratives ou encore avec le non-recours aux droits.

Nous sommes souvent amenés à mettre en place avec les personnes elles-mêmes plusieurs actions afin de les aider à **rétablir leur équilibre budgétaire** :

- solliciter une aide auprès de la CNAF dans le cadre de frais de double hébergement
- instruire une demande de Fonds social lycéen
- solliciter un Foyer Jeune Travailleur durant la période de stage

Ce travail nécessite un **ancrage partenariale important** aussi bien sur l'aspect social qu'au niveau maritime, local ou national.



Difficultés liées à la santé mentale

Au cours de nos différents accompagnements, nous sommes amenés à rencontrer des jeunes ayant parfois **un parcours de vie complexe** qui les fragilise. Cela peut avoir des répercussions sur le parcours scolaire et entraîner de l'absentéisme, des comportements inadaptés ou même de l'addiction.

La mise en place d'un accompagnement social par le SSM peut se faire suite à une interpellation du lycée, une sollicitation des parents ou après un passage en conseil de discipline.

Une **orientation vers un professionnel de santé** est généralement réalisée par le travailleur social du SSM. Cependant, nous pouvons nous heurter aux représentations qu'ont les élèves et leurs parents quant à la prise en charge psychologique ou addictologique et donc parfois au refus d'orientation vers ces professionnels de santé.

Une fois ces barrières levées, nous constatons que les délais de prise en charge peuvent être assez long et parfois **compliquer le maintien de la scolarité** durant ce laps de temps avec en parallèle des **impacts sur la sphère familiale ou sociale**.



Exemple d'accompagnement

Un jeune de 16 ans présente de sérieux problèmes de discipline. Sa mère est décédée il y a 5 ans et il vit seul avec son père avec qui la communication est difficile. La proposition du SSM d'orientation vers un psychologue a été refusée.

Plus les problèmes de discipline augmentent, plus le père se braque, jusqu'à exclure son fils du domicile. Nous avons travaillé avec le jeune et son père afin de remettre du lien entre eux et nous nous sommes appuyés sur un membre de la famille qui a pu accueillir le jeune. Malgré le manque d'un suivi psychologique, nous parvenons à travailler le rapport du deuil et du traumatisme lié à la disparition de sa mère.

Depuis, il envisage de rencontrer un « écoutant » de la maison des adolescents. Il reste méfiant et refuse toujours une prise en charge psychologique. Nous poursuivons notre travail d'écoute et de soutien. La conseillère principale d'éducation du lycée, l'infirmière et le travailleur social SSM envisagent qu'à terme la situation puisse évoluer positivement.

Divers freins peuvent venir complexifier une prise en charge rapide : réaliser les trajets, **régler les honoraires** d'un psychologue libéral, faire face au **désert médical** sur certains territoires. Pour lever ces problématiques, le travail partenarial et en réseau peut être une solution.

Depuis plusieurs années le SSM peut compter sur son partenariat avec le CRAPEM pour lui permettre d'avancer sur ces thématiques complexes. En 2023, les équipes du CRAPEM ont **formé plus de la moitié des travailleurs sociaux du SSM à l'accompagnement des événements traumatiques**.

Le bilan de l'activité

Faciliter la vie professionnelle

5 185 marins actifs
accompagnés en 2023



59 % de notre activité



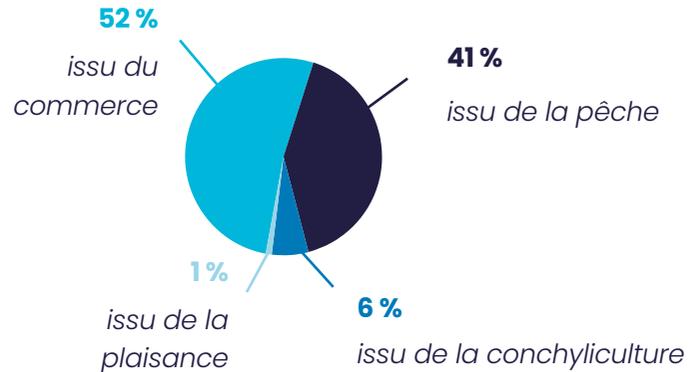
16 %

de femmes



84 %

d'hommes



L'ensemble des missions du SSM s'articule dans un service de proximité qui permet aux marins, à leurs familles et aux armements de bénéficier d'un interlocuteur spécialisé capable de répondre de manière efficace aux demandes et aux difficultés exprimées tout en tenant compte du contexte et des enjeux des entreprises maritimes.

“



Témoignage de Clémence Brun

Responsable Communication & RSE au sein de l'armement France Pélagique

Nos navigants passent une grande partie de leur temps en mer. L'éloignement du domicile rend la gestion de la vie privée plus compliquée, ce qui a un impact sur leur bien-être. Grâce à la mise en place d'un travailleur social SSM référent au sein de notre armement, les navigants sont, en cas de besoin, accompagnés, aidés ou orientés vers des services à terre proches de leur domicile .

Le travailleur social se déplace à bord de chacun de nos 2 navires pour y tenir des permanences et donner la possibilité aux membres d'équipage de s'entretenir avec lui.

Savoir que nous facilitons l'accès à un accompagnement de grande qualité, c'est précieux. Plusieurs membres d'équipage nous ont ainsi indiqué que grâce au référent armement, ils avaient pu préparer leur départ en retraite sereinement, déclarer leurs revenus sans stress ou encore demander une rectification de leurs temps de navigation.

La mise en place d'un référent armement est indéniablement bénéfique !

Impact d'un contexte maritime incertain

En 2023, un **plan de sortie de flotte** visant à soutenir la filière pêche face aux conséquences du Brexit a été mis en place. Plusieurs entreprises se sont engagées à détruire leurs navires de pêche professionnelle et à ne pas en armer de nouveaux pendant cinq ans en échange d'une indemnisation. Le SSM a travaillé en collaboration avec la DML* et les CDPMEM* pour soutenir et accompagner :



Des armateurs qui ont fait l'objet d'un soutien au regard de leurs obligations légales en leur qualité d'employeur



Des marins, et en particulier des équipages, qui ont bénéficié d'un suivi concernant leur situation professionnelle (ex : formation et mise à jour des titres) et personnelle (ex : départ à la retraite)

Exemple d'accompagnement

Matelot à la pêche au large de 50 ans, monsieur B a été licencié dans le cadre du Plan d'Accompagnement Individuel Brexit (PAIB) sans indemnité de licenciement, ni allocation France Travail (pêche artisanale non cotisant). Volontaire, il a obtenu un emploi en CDD dans un armement au commerce (transport spécialisé).

Pour maintenir cet emploi, monsieur B a dû suivre des formations de remise à niveau et demander la revalidation de certifications. Il a alors pris contact avec le SSM qui l'a conseillé et orienté vers le Service Titres et Diplômes de la DDTM et vers la Maison France Services pour l'activation sécurisée de son Compte Personnel de Formation (CPF) dont il avait la première utilité. A l'issue, monsieur B a obtenu un CDI dans ce même armement et est très satisfait de cette nouvelle expérience professionnelle.

Dans ce **contexte économique et social dégradé à la pêche**, les équipes du Service Social Maritime apportent aux professionnels un soutien à la reprise d'activité vers des nouveaux embarquements et aide à la liquidation des droits retraite.

Il est à noter qu'il n'y a **pas eu de difficultés majeures constatées** par l'ensemble des acteurs qui assurait le suivi des plans de sortie de flotte.

* DML = directions départementales des territoires et de la mer
CDPMEM = comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

51 marins accompagnés

lié aux plans de sortie de flotte en 2023

| | | | |
|----|--|----|---|
| 24 | Personnes en procédure de licenciement | 10 | Personnes pour l'accès aux droits (portabilité, RSA, Aide financière, etc.) |
| 13 | Personnes vers une préparation à la retraite | 09 | Personnes en reclassement professionnel |

Un marin peut être comptabilisé dans plusieurs de ces catégories

Crise de la ressource

Durant l'année 2023, le SSM s'est mobilisé pour le milieu professionnel en tenant compte des **enjeux socio-économiques** pour :

- Adapter et anticiper les interventions sur les lieux de travail des marins
- Rencontrer l'encadrement des entreprises et accueillir les nouveaux salariés en présentant nos actions
- Informer avec et auprès des partenaires et organisations professionnelles sur les évolutions du secteur
- Accompagner les changements de la vie professionnelle lors des manifestations professionnelles ou des crises de la ressource



Le Service social maritime a été sollicité au cours de l'année 2023 par des pêcheurs de coquillages. Affrontant de plus en plus de difficultés, plusieurs sont venus **nous rencontrer pour des informations et un soutien financier**.

Au courant de l'été 2023, plusieurs navires bénéficiaires depuis 2016 du chômage partiel pour absence de ressources se sont vu refuser les indemnités compensatrices pour leur équipage. N'étant pas informé en amont, plusieurs marins se sont retrouvés en difficultés financières. Nous avons dû **solliciter des aides exceptionnelles** auprès d'associations maritimes telles que la Société des Œuvres de Mer et l'Œuvre du Marin Breton.

Exemple d'accompagnement

Un pêcheur dans l'Etang de Thau est venu à notre rencontre sur orientation du comité des pêches. La ressource en pêche dans l'étang s'épuise et les cycles biologiques sont perturbés par les crises sanitaires et climatiques successives.

Il est en couple avec 2 enfants en bas âge. La période est très difficile sur le plan financier puisqu'il parvient à dégager uniquement les charges de cotisations professionnelles mais aucun revenu pour subvenir aux besoins de sa famille. Son épouse travaille également.

Monsieur est désespéré et très affecté psychologiquement. Nous l'avons soutenu sur le plan psychologique et défini ensemble les relais à contacter en période de crise, de souffrance. Sur le plan financier, nous l'avons également soutenu avec une demande d'aide financière auprès de la CAF.

En cas de difficultés financières, le SSM peut mobiliser **l'action sociale des institutions et associations maritimes** avec pour objectif d'élaborer un plan d'action visant à sécuriser la situation et veiller au retour à l'autonomie des bénéficiaires.

Service social du travail (SST)

Des travailleurs sociaux SSM référents au sein des entreprises

Le service social maritime est également un service de proximité qui s'inscrit dans une démarche de **service social du travail** pour toutes les entreprises qui en font la demande. La « **référence entreprise** » du SSM permet aux différents services et salariés de l'armement de disposer d'un interlocuteur unique et identifié. Voici un schéma explicatif :



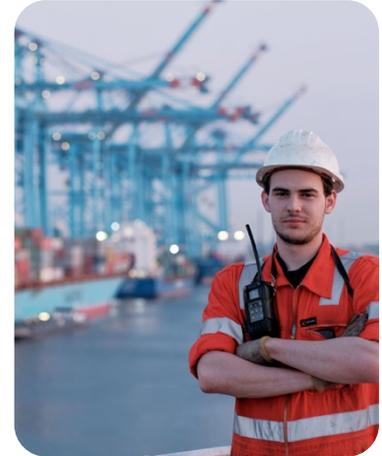
En 2023, plusieurs travailleurs sociaux référents d'un armement du commerce sont intervenus lors d'un séminaire d'entreprise pour **animer des ateliers collectifs**. L'objectif était qu'à l'issue de l'atelier, les marins repartent avec la connaissance de l'existence du SSM, ce que l'on peut faire pour eux et les coordonnées des postes du SSM. Les travailleurs sociaux ont ainsi **rencontré une centaine de marins**.

Ce type d'action permet également de **créer du lien** entre les services de l'armement et les équipes du SSM. En effet, depuis, des rencontres régulières sont maintenant planifiées.

Activités portuaires

Le Service Social Maritime intervient auprès de certains Grands Ports Maritimes pour les accompagner dans le **suivi de leurs salariés sédentaires et marins**. Les missions se déclinent par :

- **un accompagnement** des salariés rencontrant des difficultés sociales
- **un accueil des nouveaux embauchés** afin de leur présenter les missions du SSM
- **un suivi du salarié en arrêt de travail** : soutien dans leur réflexion sur la reprise du travail, le maintien dans l'emploi ou encore la reconversion professionnelle
- **une aide aux départs** (pénibilité, amiante, retraite) : informer sur les droits, les procédures et accompagner dans la constitution des dossiers
- **une participation aux instances de l'entreprise** (rencontre des élus du CSE, Commissions Santé Sécurité et Conditions de travail pour les marins et sédentaires)
- **Une référence « action logement » et « handicap »** au sein du port



Les travailleurs sociaux référents dans les Grands Ports Maritimes restent **à la disposition du service Ressources Humaines** et s'adaptent en fonction des besoins de l'entreprise pour être identifiés comme faisant partie des acteurs de l'entreprise tout en garantissant le secret professionnel. L'apport d'information sociale à l'accueil des salariés des GPM a été un vrai axe de travail pour le SSM en 2023.

Exemple d'accompagnement du service RH

Le service recrutement et formation du Port s'implique afin de redynamiser l'accueil du salarié, de baliser les parcours de formation et d'harmoniser les techniques de recrutement. Un guide d'accueil est en cours de construction. Le SSM a mis à disposition une plaquette d'information concernant ses missions auprès du service recrutement pour l'intégrer dans le guide d'accueil du nouveau salarié. Cette action permet de rencontrer tous les nouveaux salariés et de rappeler la mise disposition du SSM à leur rencontre et auprès de leur famille.

Un chapitre de ce guide est consacré à l'action sociale et permet de faire connaître les possibilités d'aides financières mobilisables sur évaluation du SSM. Une réunion de travail a été initiée avec les partenaires sociaux pour mettre en place un protocole visant à réfléchir aux critères d'attribution des différentes aides possibles. Ces dispositions permettront un traitement harmonisé en commission sociale.

Le SSM contribue ainsi par son expertise à faire évoluer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, la politique d'action sociale au sein du grand port maritime.

Marins étrangers



Accompagnement des salariés

De plus en plus de marins étrangers nous contactent pour des démarches relatives à leur vie professionnelle (reconnaissance de qualifications professionnelles, titres de séjour) mais également à leur vie personnelle (rapprochement familial, recherche de logement).

Sur conseil de leur futur employeur, des marins sollicitent le SSM pour un **appui administratif**. Cependant, **les équipes du Service Social Maritime ne peuvent se substituer à la préfecture**.

Nous accompagnons les marins dans l'affiliation maritime ce qui suppose au préalable que ces marins étrangers soient en situation régulière sur le territoire.

Les **travailleurs sociaux réorientent** alors vers les structures de l'état et des associations spécifiques.

Ces accompagnements nous demandent un partenariat renforcé avec les instances maritimes (Délégation à la mer et au littoral, armateurs, etc.) mais aussi avec les institutions de droits communs (Préfecture, CCAS*, MDSF*) ou spécialisées (OFII*, Cimade) dans le droit des étrangers.

Orientation et médiation avec les préfectures, services d'aide aux migrants, interprètes, information sur leurs droits sociaux et les aides financières possibles, nous sommes présents pour que la personne soit accompagnée dans son affiliation Enim, qu'elle obtienne le statut de marin et qu'elle puisse **embarquer en toute sécurité**.



Soutien aux armements

Des armateurs sollicitent également le SSM pour leurs salariés étrangers. Les demandes ne concernent donc plus la partie administrative individuelle mais plutôt **l'intégration dans l'entreprise**, la formation et le maintien dans l'emploi.

Le SSM est notamment intervenu dans des contextes de licenciements économiques et d'orientations vers CAP AVENIR.

Exemple d'intervention

Le Directeur d'un armement de pêche a souhaité notre intervention pour faire le lien avec certains salariés polonais inquiets de la visite de l'inspection du travail.

Eloignés géographiquement de leur domicile, et confrontés à la barrière de la langue, ces marins avaient besoin d'être entendus par un service social neutre. Le SSM a permis de déconstruire la représentation que se faisaient les marins de l'inspecteur du travail en les informant sur son rôle de conseil et non uniquement de « contrôleur ».

* CCAS = Caisse centrale des activités sociales - MDSF = Maison Départementale des Solidarités et de la Famille - OFII = Office français de l'immigration et de l'intégration

Exemple d'accompagnement

Un marin d'origine sénégalaise est arrivé sur le territoire français avec un titre de séjour ressortissant espagnol longue durée Union Européenne. Il nous a sollicité pour une affiliation à l'Enim. L'armateur avait commencé les démarches et au vu de la situation complexe du marin, l'a orienté vers le SSM. Nous avons donc accompagné l'armateur et le marin dans cette procédure en s'appuyant sur le "Guide du Marin étranger" produit par le SSM et en prenant contact avec la Délégation à la mer et au littoral.



Les demandes en lien avec les marins étrangers sont **en progression** dans certains ports où le recours à la main d'œuvre étrangère est plus probant : « Nous avons une demande quasi-quotidienne des marins et armateurs reçus sur le poste du SSM, ainsi que de l'administration maritime et des groupements de gestion. » témoigne un travailleur social de la région Pays de la Loire.

Les équipes prennent en compte cette évolution sociale et construisent des **accompagnements spécifiques** en collaborant avec les services de l'Etat. C'est le cas du «guide du marin étranger» à destination des employeurs et des marins qui **détaille la procédure d'embauche d'un marin de nationalité étrangère** non-européenne étape par étape.

En 2023, en plus des équipes SSM, plusieurs Délégation Mer et Littoral (DML) se sont appropriées le support et l'ont personnalisé avec les informations de leur secteur.

Un **travail partenarial fort et régulier** a été mis en place pour actualiser les données législatives et pour insérer des coordonnées de partenaires locaux pouvant ou devant être sollicités pour que le marin puisse travailler, en toute légalité et donc, en toute sécurité.

Ce document est disponible sur notre site internet (ssm-mer.fr).

Événements de mer

L'intervention du SSM en cas d'évènement de mer (décès, disparition, perte ou abandon du navire, dommage matériel, échouement, abordage) est nécessaire dans l'**accompagnement des victimes**, des armements et des familles. Elle concerne tous les gens de mer, ressortissants Enim mais aussi les bénévoles de la SNSM (Les Sauveteurs en Mer). En 2023, les équipes ont accompagné **71 personnes** dans ce cadre.

Vivre un événement de mer peut être traumatique. L'évènement traumatique survient de façon brutale et peut induire un **choc psychique**. C'est un processus normal auquel il est important d'être vigilant, une prise en charge particulière s'impose.

Exemple d'accompagnement

Au cours de l'année, un navire a subi un important incendie en salle des machines. Si tout a été maîtrisé et qu'il n'y a pas eu de « drame humain », la gestion des suivis des marins n'a pas été pensée en amont et cet évènement de travail a eu des répercussions majeures sur certains d'entre eux. L'entreprise a demandé en urgence au SSM d'intervenir pour la situation d'un jeune officier fortement marqué par l'évènement. Le SSM a proposé l'intervention et la mise en place d'une cellule psychologique pour l'équipage à bord. Au total, 18 Marins ont été rencontrés et contactés pour un suivi RPS (risques psychosociaux).

Cela a également mis en lumière une problématique de suivi de l'information au sein de l'entreprise sur les services supports RH. Un protocole "évènement de mer" a alors été proposé à l'entreprise pour l'inclure dans ses process RH. Cela a permis au SSM d'être identifié comme partenaire au cœur de l'action et un support de l'information avec le concours soutenu du psychologue du travail.



L'accompagnement social auprès des marins nécessite dans certains cas de faire appel à des institutions spécialisées.

Ainsi, le SSM collabore depuis 2020 avec les équipes du centre ressource d'aide psychologique en mer et aux marins (CRAPEM) qui interviennent nationalement dans l'évaluation et la prise en charge de toutes formes de souffrances psychiques chez les gens de mer, leurs familles et les professionnels du maritime.

La mise à jour de nos procédures internes «**évènement de mer**» intègre le CRAPEM comme un outil.



Au cours de l'année 2023, les **équipes du CRAPEM ont formé 35 salariés du SSM à la prévention et l'évaluation de crises psychiques**. Les connaissances acquises permettront un meilleur repérage des marins en souffrance et une meilleure orientation vers les consultations.

Les équipes apprécient vraiment ce partenariat, comme nous le rapporte un travailleur social : « *La possibilité de faire appel au service du CRAPEM a réellement modifié notre façon d'aborder la problématique de santé mentale avec le public concerné. Le fait de pouvoir compter sur une prise en charge rapide, même à distance, facilite grandement le dialogue, sur cette thématique parfois périlleuse. C'est un outil supplémentaire qui vient renforcer nos pratiques.*»

>> Photo prise lors d'une session de formation des équipes par le CRAPEM au siège social à Nantes

Témoignage de Camille JEGO

Psychologue Clinicienne Coordonnatrice du CRAPEM

L'interaction entre les troubles psychiatriques et les problématiques sociales est une donnée bien connue, que les premiers soient causes du deuxième ou réciproquement. La possibilité de s'appuyer sur des compétences complémentaires est un réel gain de qualité pour les marins, à l'instar des suivis communs qui ont permis aux marins en souffrance d'aller mieux.

Plusieurs actions communes entre le SSM et le centre ressource d'aide psychologique en mer et aux marins ont été mises en place en 2023 : évaluation et prise en charge des marins, sensibilisation, formation ou encore groupe de travail.

Témoignage de François-Xavier RUBIN DE CERVENS

Directeur du BEAmer (bureau d'enquêtes sur les événements de mer)

Lors de du recueil des témoignages et de la sortie du rapport définitif, la prise en compte des familles et des survivants est une préoccupation majeure du BEAmer. Afin d'améliorer la gestion des détresses psychologiques post-accident, le BEAmer collabore étroitement avec le Centre Ressource d'Aide Psychologique En Mer (CRAPEM) et le Service Social Maritime (SSM).

Cette coopération met l'accent sur un soutien immédiat pour atténuer l'impact émotionnel des événements traumatisants, visant à offrir une réponse plus humaine et efficace après les accidents.



Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

La désinsertion professionnelle consiste à **anticiper la perte d'une activité professionnelle** pour des raisons de santé ou de situation de handicap.

L'organisation de «cellules PDP maritimes» est mise en œuvre depuis 2016 de manière volontaire par les trois services que sont : l'Enim, le Service de santé des gens de mer et le Service Social Maritime. Cela permet d'appréhender la situation des marins concernés dans sa globalité et de proposer un accompagnement adapté vers une reprise de travail, une demande de pension retraite et/ou une reconversion professionnelle.

Exemple d'accompagnement

Monsieur C est saisonnier au commerce depuis une dizaine d'années. En raison d'un arrêt maladie et d'une inaptitude temporaire, il subit une perte financière conséquente, sa situation a été évoquée en cellule PDP pour évoquer le retour à l'emploi. Le SSM l'a accompagné dans l'objectif de le soutenir, avec :

- Une évaluation et rééquilibrage de son budget
- Une mise en place des droits CAF et médiation avec son propriétaire
- Une demande de l'aide financière spécifique Enim
- Une demande de logement social car son loyer est très onéreux
- Un renouvellement de son dossier à la MDPH*
- Une demande de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- Un soutien administratif pour les démarches numérisées
- Un lien avec le service RH de son entreprise
- Un lien avec France Travail pour l'élaboration d'un nouveau projet professionnel pour compléter avec son activité de marin saisonnier

Un projet de convention Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) entre la DGAMPA, l'Enim et le SSM, viendra officialiser cette dynamique dès l'année 2024. Elle s'inscrit avec une volonté et des objectifs communs qui sont de :



**Détecter de manière précoce
des marins en risque d'inaptitude**



**Trouver des solutions pour le maintien dans
l'emploi, la reprise d'une activité professionnelle**



**Organisation de cellules PDP
régulières sur chaque territoire**

De cette convention découlera **un règlement intérieur des cellules PDP** afin de **garantir un fonctionnement et des outils identiques sur l'ensemble du littoral métropolitain** et l'organisation et le suivi des indicateurs communs de ces cellules seront assurés par le SSM. L'accompagnement des marins en arrêt de travail et surtout la question de leur devenir sont ainsi partagés entre les services avec le souci de prévenir précocement le risque de désinsertion professionnelle.

Le projet RAME GO (Réseau d'Aide au Maintien dans l'Emploi)

Ce projet a pris sa source sur les départements de la Manche et du Calvados entre février 2020 et mars 2023 par la mise en place d'un Réseau d'Aide et de Maintien dans l'Emploi financé par le FEAMP. Grâce à une collaboration active des travailleurs sociaux avec un **conseiller en insertion professionnelle (CIP)**, le SSM apporte des services supplémentaires aux marins confrontés à un **besoin de reconversion** qui leur permet de mieux rebondir en devenant acteur d'un nouveau projet professionnel qui leur correspond.



Fort de cette expérience et des résultats encourageant, le SSM s'est mobilisé pour trouver des financements complémentaires afin d'être en capacité d'**étendre à d'autres territoires/régions cette approche** de la prévention de la désinsertion professionnelle des marins. Ainsi, RAMEGO (Grand Ouest) lancé en août 2023, a défini les contours de sa mise en œuvre avec **l'arrivée de deux autres CIP**, l'une pour le territoire de la Bretagne et l'autre pour les Pays de la Loire.

Quelques chiffres

du 08.23 au 12.23

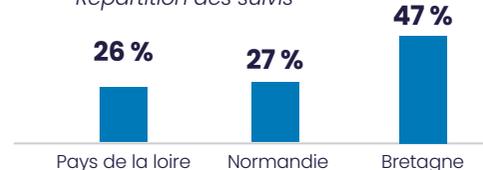


62
marins reçus



49 ans
de moyenne d'âge

Répartition des suivis



Exemple d'accompagnement

Un marin de 47 ans, patron pêcheur, puis matelot mécanicien a été victime d'un grave accident il y a 10 ans qui lui a laissé des séquelles. Il est inapte à la navigation mais souhaite reprendre un emploi. Après un échange avec le travailleur social, celui-ci oriente le marin vers le CIP de son secteur.

Plusieurs rendez-vous ont été organisés pour tout d'abord écouter le marin puis rechercher un emploi qui pourrait convenir à ses pathologies (temps partiel, rythme permettant des pauses et un environnement pas trop bruyant). Pas très à l'aise avec les démarches de recrutement, le CIP travaille avec lui son CV et l'exerce à l'entretien d'embauche. Par la suite il rencontre une entreprise qui assemble des camping-car à un forum emploi. Celle-ci lui propose un contrat en intérim pour découvrir les postes et les tâches au sein de la structure, ce qu'il accepte.

On remarque que les marins en incapacité de poursuivre leur métier pour des raisons de santé cumulent souvent d'autres difficultés qui complexifient la recherche d'emploi. Le **tandem CIP-travailleur social** prend alors tout son sens.

Ces premiers mois de mise en place ont confirmé le **besoin d'accompagnement professionnel dans le cadre de la PDP** pour toutes les catégories de marins.

Projet du Service Social
Maritime avec le soutien
financier du Comité national
des pêches maritimes et des
élevages marins (CNP MEM)



Le bilan de l'activité

Préparer la fin d'activité et accompagner les pensionnés

1 345 personnes accompagnées dans le cadre de la préparation à la retraite



39 %

sont issus du **commerce**



44 %

sont issus de la **pêche**



9 %

sont issus de la **conchyliculture**

2 425 pensionnés
aidés par les équipes SSM



28 % de notre activité



21 %

sont issus du **commerce**



54 %

sont issus de la **pêche**



7 %

sont issus de la **conchyliculture**



Préparation à la retraite

Lorsqu'un marin envisage sa **fin de carrière maritime** pour des raisons personnelles ou médicales, il s'adresse en priorité, à **l'Enim** pour connaître ses droits et la procédure à suivre.

Cependant, face aux démarches à envisager pour obtenir leur pension, certains font appel au Service Social Maritime. Notre rôle consiste à **leur apporter des précisions et compléments** sur les étapes à suivre et leurs droits à pensions Enim et parfois d'autres régimes.

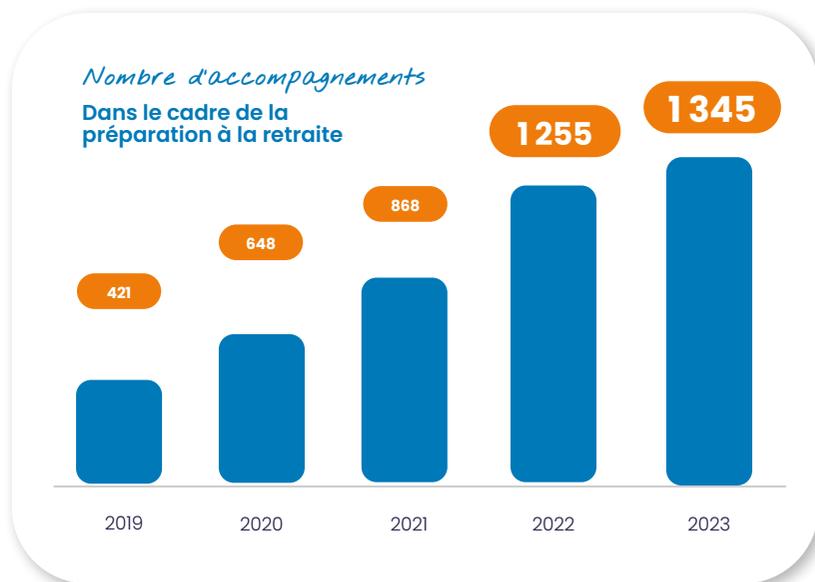
Régulièrement, il s'avère nécessaire de proposer notre soutien pour réaliser la reconstitution de leurs carrières, faire valider des périodes particulières telles que : formation, service à la nation, chômage, voire compléter le dossier de demande. En général cet accompagnement se concrétise par quelques rendez-vous et/ou un suivi téléphonique.

Si depuis 2019, le nombre de demande d'information ou d'accompagnement concernant la préparation à la retraite ne **cesse d'augmenter**, cette année, il semble que cette évolution tend à se stabiliser.

Deux explications à cette évolution

1 Dès 2019, nous évoquons, le lien entre cette augmentation des demandes au SSM et le retrait des agents Enim des quartiers maritimes. Auparavant chaque DDTM* avait un ou plusieurs agents chargés de répondre aux questions Enim. La dématérialisation des modes de communication marin/Enim semble avoir entraîné ce changement de comportement.

2 Les marins s'inquiètent de leur avenir, Il y a une angoisse sociétale.



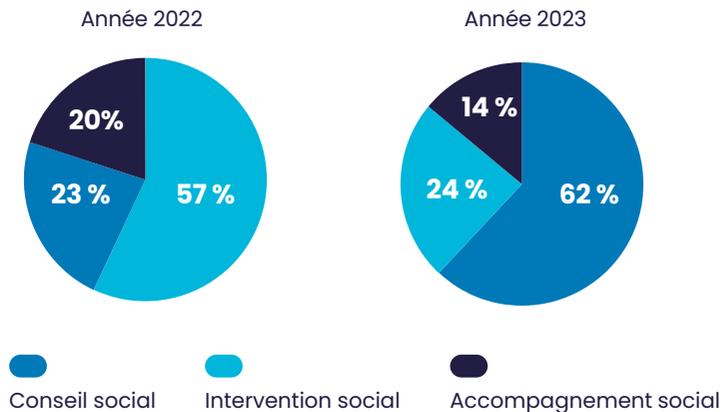
Comme nous le soulignons un poste SSM : «*Le **contexte économique et social** de ces trois dernières années génère de l'inquiétude et des angoisses manifestes pour les marins. Ils s'interrogent davantage sur leur fin de carrière, parfois bien en amont de leur 55ème anniversaire. Ils souhaitent, dans un contexte national d'évolution de la loi sur les retraites, connaître la législation, l'âge de départ, les règles de cumul avec un emploi à terre et faire une simulation du montant de leur retraite.*»

Les types d'intervention

On observe aussi que le type de réponses apportées à ces demandes évolue. Les années passées, seul un quart des demandes se satisfaisait d'un conseil social (réponse avec peu d'actes de la part du SSM, information ou explications complémentaires).

Or cette année, 62% des demandes relèvent du conseil social.

Le nombre de situations bénéficiant d'un accompagnement social nécessitant plus de 12 actions de la part du SSM, reste à peu près stable, aux alentours de 200.



Plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

Le SSM a adapté ses interventions à l'**évolution des demandes** en matière de préparation à la retraite et répond plus rapidement aux besoins des marins. Les acteurs du monde maritime, en quelques années, se sont **adaptés aux changements** et se saisissent mieux des réponses apportées. Pour illustrer ces propos, nous pouvons prendre pour exemple la **multiplication des interventions collectives sur la préparation à la retraite**, à la demande des armements ou à destination des professionnels.

A l'image de la Brittany Ferries qui prépare avec l'Enim et le SSM deux forums retraite pour ses salariés, l'armement Génavir **sollicite également une intervention pour ses salariés**. De même, Corsica Linéa envisage une nouvelle convention SSM/Carsat pour une action en 2024. Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée a pu quant à lui apprécier le succès de sa formation «bien préparer son départ à la retraite et la transmission de son entreprise» organisée avec les équipes du secteur en partenariat avec l'Enim .

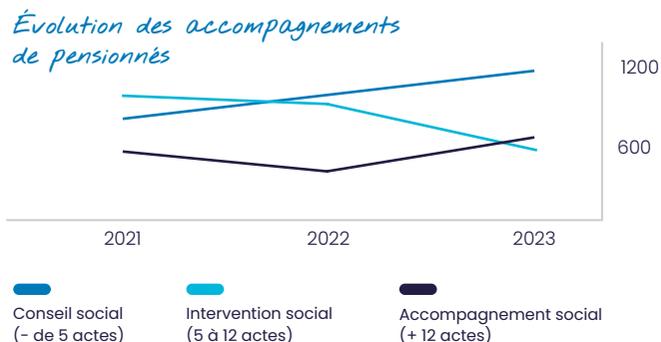
Comme le soulignent les postes : *«L'objectif principal du SSM dans la préparation des départs à la retraite est que le marin parte sereinement et de la manière la plus acceptée et positive possible pour vivre sereinement ce changement de vie.»*

Actions individuelles pour les pensionnés

L'activité du SSM auprès des pensionnés représente **28% de notre activité**. Les équipes SSM interviennent auprès des pensionnés au titre de l'action sociale de l'Enim. Par ailleurs, afin d'anticiper les difficultés dues à l'avancée en âge, la perte d'autonomie, les situations d'isolement ou les situations financières dégradées, les travailleurs sociaux les conseillent, les informent et les orientent si besoin, vers les **acteurs du «bien vieillir» adaptés à leurs besoins**.

Les problématiques sont stables depuis plusieurs années. Les thématiques de la santé et du budget qui sont souvent liées, représentent **73% des demandes** en 2023. Viennent ensuite les demandes concernant le logement ou les situations familiales.

Comme pour les suivis à la préparation à la retraite, nous pouvons observer une diminution des interventions sociales. A contrario **les conseils sociaux et les accompagnements sociaux plus lourds sont en augmentation**.



En ce qui concerne les accompagnements sociaux plus complexes, ils représentent cette année **73% de l'activité du SSM auprès des pensionnés, contre 66% en 2022**. Ces chiffres confirment que les travailleurs sociaux rencontrent de plus en plus de pensionnés dans des situations particulièrement fragilisées, nécessitant un accompagnement plus important.

Exemple d'accompagnement

Madame D a été reçue pour un renouvellement de CSS (Complémentaire Santé Solidaire) et pour remplir sa demande d'aide à la précarité énergétique. Après, quelques investigations le travailleur social comprend que madame D, locataire, a une fenêtre de son logement qui est fendue ce qui augmentent ses factures énergétiques.

Elle fait une déclaration auprès de son assurance, le vitrier mandaté explique que c'est en lien avec les huisseries et non la vitrerie. L'agence considère que c'est à la charge du locataire, le vitrier considère que c'est sans intérêt de changer la vitre, la fenêtre ne tiendra pas. Un premier hiver passe, la vitre cassée est remplacée par un carton, la consommation énergétique de Mme augmente.

Le SSM accompagne madame D dans les différentes démarches et avec son accord est souvent l'interlocuteur principal des parties prenantes. Un partenariat avec ces différents acteurs en lien avec l'ADIL a permis de résoudre cette situation.



12 %
de l'ensemble de
l'activité du SSM est
consacré au soutien
des veuves et veufs

Appui aux personnes endeuillées

Nous accompagnons également les veuves et veufs de pensionnés Enim dans toutes leurs démarches suite au décès :

- **Constitution de dossier** de réversion auprès de l'Enim ou des autres régimes le cas échéant
- **Demande d'aide** pour les frais funéraires et autres capitaux décès

Ce genre de situations, parfois complexes, nécessitent régulièrement un accompagnement social. Les veuves, souvent bouleversées par la perte de leur conjoint, apprécient le temps et la disponibilité du Service Social Maritime.

Maintien à domicile

Favoriser le maintien à domicile des pensionnés fait partie de nos missions. Or cette année, les équipes ont rencontré des difficultés pour la mise en place de dispositifs d'aide à domicile du fait d'une **pénurie de professionnels sur les territoires**.

Une équipe témoigne : *«Nous constatons régulièrement que le public que nous accompagnons nous sollicite dans l'urgence, lorsque la situation ne tient plus sans aide. Or les difficultés des services d'aide à domicile à recruter du personnel accentuent le temps de mise en place effective du soutien pour les personnes.*

A cela s'ajoute le délai de la demande d'aide qui est d'environ un mois : évaluation du SSM chez la personne, constitution du dossier et du rapport social, liaison avec le service d'aide à domicile qui doit évaluer lui aussi les besoins et transmettre le formulaire par voie postale à l'Enim, transmission de tous les documents de la part du SSM puis délai d'instruction de l'Enim.»



Dans l'ensemble, on observe aussi une **augmentation des interventions «one shot»** que l'on nomme conseils sociaux. Il apparait un lien de cause à effet entre la multiplication des interventions informatives et la diminution des interventions sociales. **Ceci confirme qu'une communication bien ciblée nous permet d'avoir un rôle préventif actif.**

Actions collectives pour les pensionnés

Outre les réponses individualisées que nous proposons aux pensionnés Enim, il paraît primordial de développer nos techniques d'intervention plus collectives où nous sommes un relais, un support d'information auprès de ce public. Plusieurs postes SSM développent des projets en ce sens pour faciliter l'accès à certains dispositifs. Trois thématiques sont plus particulièrement ciblées :



**L'information sur
l'action social de l' Enim**



**La prévention des risques
liés à la perte d'autonomie**



**La fracture
numérique**

Les pensionnés Enim étant plus de **103 000**, le SSM ne peut matériellement s'adresser à chacun d'eux. La mise en place d'actions collectives favorise la diffusion des messages de prévention et d'information. C'est pourquoi notre rôle est de connaître les territoires, connaître les acteurs et les actions existantes, afin de les relayer, de participer éventuellement, et principalement de favoriser l'accès pour les pensionnés.

Dans cette logique un quart des équipes SSM participent à une ou plusieurs **réunions d'Associations de Pensionnés locales**.

Être en lien avec ces associations est primordial, comme le souligne un travailleur social : *«Pour favoriser la visibilité auprès des pensionnés et promouvoir l'action sociale Enim, nous avons participé en 2023 aux Assemblées Générales de l'association des pensionnés de la Marine Marchande. Les membres de l'association ont remercié le SSM de relayer toutes les actualités qui permettent de rompre l'isolement. Par ailleurs, les équipes ont poursuivi l'envoi des actualités locales et des "Brèves du social" pour informer sur les diverses réunions, ateliers de prévention et/ou de sensibilisation, susceptibles d'intéresser les pensionnés. Il ne faut pas lâcher, ça fonctionne bien !».*

Par ailleurs, en 2022, nous avons initié avec l'Enim un travail collaboratif pour **harmoniser nos communications** respectives sur les actions de prévention à destination des pensionnés sur les territoires. Notre objectif est d'attirer l'attention des pensionnés sur des actions, en particulier celles mises en place par les ASEPT* conventionnées par l'Enim, et de relayer les informations pratiques pour y participer.

En plus, de communiquer via des newsletters et sur son site internet, L'Enim a envoyé plus de **16 000 invitations par courrier**. En parallèle, le SSM a :

- **Relayé les actions** planifiées par les ASEPT tout au long de l'année (63 actions relayées en 2023)
- **Edité des focus** sur ces manifestations réalisées ou à venir sur son site internet, ses réseaux sociaux et en interne
- **Participé à ces événements**, lorsque les équipes peuvent s'y rendre

*ASEPT = Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires

Autres actions locales

Outre ces actions récurrentes, chaque territoire a ses particularités et besoins propres. Les professionnels du SSM peuvent être amenés à **participer à des démarches spécifiques** en fonctions des opportunités et des besoins locaux. Ces participations sont toujours très constructives.

Exemples d'actions

Événement SOLIHA

Nous avons contribué à un évènement organisé par SOLIHA, organisme solidaire pour l'habitat, dans les Côtes d'Amor. Cette action dédiée au "Bien vieillir" a réuni bon nombre de retraités. Une troupe de théâtre intervenait dans la matinée pour évoquer les risques liés au logement et les adaptations envisageables et l'après-midi s'est déroulée sous forme de "café forum" où le SSM et l'Enim disposaient d'un stand commun. L'occasion pour nos deux structures d'échanger en direct avec les pensionnés présents et de répondre à leurs éventuelles questions.

Salon des séniors

Notre participation aux salons des séniors permet de comprendre les différentes possibilités qui s'offrent aux pensionnés selon leur territoire : ainsi, le SSM s'informe des nouveautés permettant de développer nos connaissances du maillage territorial associatif, du travail des associations dans le Domaine de la santé, de l'aide à domicile, etc. de façon plus constructive qu'à travers un simple annuaire.



Développer du réseau professionnel permet aussi d'avoir des contacts privilégiés, pour une meilleure orientation et une **prise en charge plus rapide pour nos bénéficiaires**. On évite ainsi que la personne âgée soit ballotée entre les différents services et interlocuteurs.

Les actions collectives et la communication préventive **améliorent la visibilité de l'action sociale** de l'Enim et du Service Social Maritime. Elles entretiennent autant notre proximité avec les pensionnés, que notre connaissance des partenaires et dispositifs. Les équipes SSM envisagent dans l'ensemble :

- De participer physiquement à plus d'actions organisées par les ASEPT
- De mettre en place de nouveaux projets propres à leur réalité de terrain, telles que :
 - Des rencontres pour les bénéficiaires de l'ASPA*
 - Une action pour prévenir des dangers du démarchage à domicile

*allocation de solidarité aux personnes âgées

Les relations partenariales

1346 actions ou rencontres partenariales effectuées par les équipes SSM en 2023

514 aides financières 
attribuées par nos partenaires maritimes Pour un montant total
de *285 210 €*

Travailler en partenariat est indispensable dans le milieu social. Les difficultés pour lesquelles nous sommes interpellés ont des origines diverses et doivent être traitées par différentes structures ou personnes spécialisées.

Le SSM peut être la «courroie» d'orientation vers ces différents partenaires et/ou le coordinateur du parcours de prise en charge.

Les particularités maritimes peuvent compliquer les accompagnements sociaux classiques comme l'irrégularité des ressources ou encore les contraintes liées à l'embarquement.

Le soutien des partenaires mobilisés (aussi bien de la sphère maritime que des acteurs du monde «terriens») est très utile et permet aux travailleurs sociaux de proposer aux marins et à leurs familles des solutions palliatives définitives ou temporaires.



Focus Enim



L'Établissement National des Invalides de la Marine est l'organisme qui gère le régime spécial de sécurité sociale et de retraite des marins. Partenaire historique, **il finance le SSM à hauteur de 27 %**.

De par sa proximité avec le public concerné, le Service Social Maritime assure pour le compte de l'Enim un **rôle d'accueil, d'information, d'accompagnement social et de prévention**. De plus, nous intervenons dans le cadre de la constitution des demandes d'aides sociales disponibles auprès de l'Enim. Durant l'année 2023, ont été accordés :

44

AFS

aides financières spécifiques

18

ARSM

allocations représentatives de services ménagers

05

ATPH

aides techniques aux personnes handicapées

26

PHT

prestations d'hébergement temporaire

26

AAD

aides à l'accompagnement à domicile

10

Secours de soutien

aux familles de marins disparus ou périés en mer



Désormais, pour **faciliter les échanges et les démarches**, tous les courriers postaux sont à envoyer à l'antenne Enim de Saint-Malo (27 quai de Solidor, CS 31854, 35418 Saint-Malo). De plus, les horaires d'ouverture ont été harmonisés (9h-12h et 14h-16h). Pour finir, de nouvelles adresses mails plus claires et plus lisibles ont été créées (ex : action.sociale@enim.eu, sante@enim.eu, retraite@enim.eu, etc.). Retrouvez-vous toutes les informations sur le site enim.eu.

Focus Caisse Nationale d'allocations Familiales



La CNAF est également un soutien important pour le SSM avec une convention que sera renouvelée courant 2024. Le Service Social Maritime est **engagé aux côtés de la CNAF** pour fournir un accompagnement social **auprès des marins et leurs familles**.

Notre objectif est d'accompagner les allocataires du monde maritime à accéder à l'ensemble de leurs droits, de soutenir les familles confrontées à des moments difficiles et de veiller au maintien des liens entre parents et enfants. Durant l'année 2023, la CAF a versé à nos bénéficiaires :

126

aides à la scolarité pour les étudiants boursiers en école supérieure maritime

09

aides à l'hébergement pendant les périodes de formation

06

aides au projet social et familial

01

soutien à la famille en cas de décès du conjoint



En 2023, nous avons eu le plaisir de recevoir au siège social du SSM à Nantes, **Isabelle Sancerni, présidente de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)** et monsieur Jean Yves Delannoy (administrateur du SSM). Un bilan des suivis réalisés auprès de leurs allocataires leur a été présenté.

Nous accompagnons en moyenne plus de **2 000 allocataires CAF par an** dont 30% d'entre eux sont des jeunes. Cette rencontre était aussi l'occasion pour nous de remercier notre partenaire pour son soutien historique.

Focus associations maritimes



L'**Œuvre du Marin Breton** (OMB) est une association qui poursuit l'action de Jacques de Thézac en éditant chaque année l'almanach du Marin Breton. Les sommes récoltées permettent de proposer, en lien avec le SSM, des dons ou des avances remboursables sans intérêts aux marins rencontrant des difficultés.



Les Abris du Marin, association Loi 1901, continue l'œuvre sociale que Jacques de Thézac avait initiée en 1900 : venir en aide, dans l'esprit le plus désintéressé aux marins (pêche et commerce) et à leurs familles. Ainsi, aujourd'hui, l'association intervient auprès des marins sur des dépenses inattendues à la suite d'une baisse brutale de revenus due à un accident du travail ou une maladie.



La Société de Secours et des Œuvres de Mer a pour but de fournir une assistance matérielle et morale aux gens de mer et à leurs familles. Elle exerce son action notamment par le soutien d'institutions destinées aux marins tel que le Service Social Maritime. Nous faisons appel à eux dans le cadre d'aides financières proposées aux gens de mer et à leurs familles.

Durant l'année 2023, ont été accordés :

71

Secours scolaires

mis en place pour les orphelins scolarisés

37

Secours exceptionnels

permettant de soutenir les personnes rencontrant des difficultés

13

Secours d'urgence

venant en aide aux veuves et orphelins lors d'un décès

Témoignage d'Elisabeth Conscience

Déléguée générale de la Société de Secours et des Oeuvres de Mer

Depuis de nombreuses années, les équipes SSM nous permettent de travailler en confiance et efficacement pour apporter des solutions aux marins et à leurs familles. Lorsqu'une personne accompagnée nécessite un soutien, un dossier de demande d'aide est instruite par le Service Social Maritime auprès de notre association.

Quand une aide est accordée, les équipes SSM sont notre relais avec le marin ou sa famille car ce sont elles qui leur transmettent les fonds. Les échanges sont rapides et concrets.

Les perspectives du Directeur

Les années 2023 et 2024 ont été et seront des années de renouvellements importants de nos partenariats stratégiques.

Renouvellement de notre convention pluriannuelle avec la CNAF, évolution significative de nos actions auprès des étudiants de l'ENSM, renforcement de nos actions auprès d'entreprises maritimes, sont autant d'exemples de l'importance de travailler avec nos partenaires en faveur des marins et de leurs familles.

Privé, public ou associatif, du secteur médical social ou maritime, il est important de travailler ensemble pour répondre aux nouveaux enjeux d'aujourd'hui et défis de demain. Je ne peux que les remercier pour la qualité de nos relations de travail avec toujours comme dénominateur commun la solidarité maritime et l'intérêt des marins.

Le travail sur les violences sexistes et sexuelles commandé par le Conseil des Gens de Mer est un bon exemple de travail collaboratif entre différentes structures qui ont pu apporter leurs expertises communes pour bâtir des outils pragmatiques répondant à un fléau qui n'épargne pas notre secteur d'activité. Charge à nous toutes et tous maintenant de porter ce sujet à terre, dans les établissements d'enseignement et sur les bords pour accompagner les victimes, témoins et/ou collatéraux.

C'est avec ce souci d'être toujours plus efficace, proche de la mer, de nos bénéficiaires et nos partenaires que nous continuons d'évoluer. Mise en place d'une 4ème façade, développement d'un logiciel d'accompagnement social pour une meilleure qualité de service rendu ou encore de nombreuses réflexions autour de nouvelles actions répondant aux besoins de nos bénéficiaires et partenaires, sont sur le plan de navigation du SSM 2024.

Il est important de saluer une nouvelle fois encore le travail de l'ensemble des équipes du SSM qui restent les interlocuteurs de proximité pour permettre au SSM de couvrir l'ensemble du littoral et répondre autant que de besoins aux partenaires, aux armements mais surtout aux marins et à leurs familles.

Rémi Pain

Directeur du Service Social Maritime



Accompagnement

Prévention
Proximité
Conseil
Expertise
Orientation
Confidentialité
aide
Information
Intervention
soutien
Ecoute

N'hésitez pas à suivre notre
actualité sur les réseaux sociaux



Rapport d'activité 2023 – Service Social Maritime
Siège Social, 2 rue Bertrand Geslin 44000 Nantes

Réalisation

Service communication SSM

Impression

CAF de Loire Atlantique, service reprographie

Crédits photos

Istock - Unsplash - Freepix

Illustrations

Nathalie BERNARD, Facilitatrice Graphique

nathaliebernard.fr

*A la mémoire de notre
très cher collègue Virgilio Francisco*

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de
valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM



VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME
Tout au long de la vie

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

[ssm-mer.fr](https://www.ssm-mer.fr)

02 40 71 01 50 - info@ssm-mer.fr